

# Juan Carlos I, Rey de España



Y en su nombre, el

I en nom seu, el

**RECTOR DE LA  
UNIVERSITAT DE VALÈNCIA**

**RECTOR DE LA  
UNIVERSITAT DE VALÈNCIA**

Considerando que, conforme a las disposiciones y circunstancias prevenidas por la legislación vigente,

Atés que, d'acord amb les disposicions i circumstàncies previstes per la legislació vigent,

## Doña María Pérez Herrero

nacida el día 23 de mayo de 1986, en Valencia, provincia de Valencia, de nacionalidad española, ha superado los estudios universitarios correspondientes, organizados por la Facultad de Economía conforme a un plan de estudios homologado por el Consejo de Universidades, expide el presente título de

que va nàixer el dia 23 de maig de 1986, a València, província de València, de nacionalitat espanyola ha superat els estudis universitaris corresponents, organitzats per la Facultat d'Economia de conformitat amb un pla d'estudis homologat pel Consell d'Universitats, lliura el present títol de

**Licenciada en Economía**

**Llicenciada en Economia**

con carácter oficial y validez en todo el territorio nacional, que faculta a la persona interesada para disfrutar los derechos que a este título le otorgan las disposiciones vigentes.

amb caràcter oficial i validesa a tot el territori nacional, que faculta la persona interessada per gaudir dels drets que les disposicions vigents atorguen a aquest títol.

Valencia, 29 de julio de 2009

València, 29 de juliol de 2009

La persona interesada  
La persona interessada

El Rector  
El rector

La Jefa del Servicio  
La cap del Servei

María Pérez Herrero

Francisco Tomás Vert

Assumpta Marco Pont

2-AA- 708169

Registro Nacional de Títulos	Código de CENTRO	Registro Universitario de Títulos
2010152943	46035215	182017

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE NANTES

# MAITRISE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'université de Nantes à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M<sup>lle</sup> Maria PEREZ HERRERO, née le 23 mai 1986 à VALENCIA (Espagne) en vue de son inscription au master d'économie et gestion du développement durable.

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MAITRISE SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**, mention **ÉCONOMIE ET GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**, *mention assez bien*

est délivré à **M<sup>lle</sup> Maria PEREZ HERRERO**

au titre de l'année universitaire 2007-2008

Le titulaire



le Président,

Yves LECOINTE

N° NANTES 7550932 2009314568

Fait à Nantes, le 22 janvier 2009

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

Gérald CHAIX





**ParisTech**  
GRANDES ÉCOLES D'INGÉNIEURS DE PARIS  
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY

République Française  
Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

La Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi  
confère à *Mademoiselle Maria Perez Herrero*  
*née le 23 mai 1986 à Valencia (Espagne)*  
*de la promotion 2010*

*le Mastère Spécialisé de Modélisation  
Économique et Statistique  
de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.*

*Fait à Malakoff le 27 septembre 2010*

*Vu le décret n° 94-525 modifié du 27 juin  
1994 relatif à l'organisation du Groupe des  
Écoles Nationales d'Économie et Statistique*

*Vu l'avis émis par le comité d'Enseignement  
et sur proposition de la Directrice de  
l'ENSAE*

La Directrice de l'ENSAE

Sylviane Gastaldo

L'impétrant

Maria Perez Herrero

La Ministre de l'Économie, de l'Industrie  
et de l'Emploi  
Pour la Ministre et par délégation  
Le Directeur des Enseignements Supérieurs  
et de la Recherche

Antoine Frachot

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

## UNIVERSITE DE LYON DOCTORAT

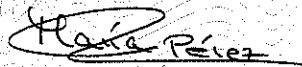
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7, L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;  
Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;  
Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements "Université de Lyon" ;  
Vu l'arrêté du 10 juin 2016 accréditant la communauté d'universités et établissements Université de Lyon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par Mme MARIA PEREZ HERRERO, née le 23 mai 1986 à VALENCIA (ESPAGNE) en vue de son inscription en doctorat ;  
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu le 12 décembre 2016 une thèse portant sur le sujet suivant : Rail Capacity constraints : an economic approach préparée au sein de l'école doctorale Sciences économiques et de gestion, devant un jury présidé par ALAIN AYONG LE KAMA, Professeur des universités et composé de JULIEN BRUNEL, Expert, YVES CROZET, Professeur des universités, GRÉGOIRE MARLOT, CHRIS NASH, Professeur d'université, ERIK VERHOEF, Professeur d'université ;  
Vu la délibération du jury ;

Le diplôme de **DOCTORAT** en Sciences économiques préparé au sein de l'Université Lumière Lyon 2 est délivré à Mme **MARIA PEREZ HERRERO**

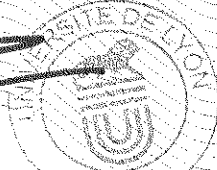
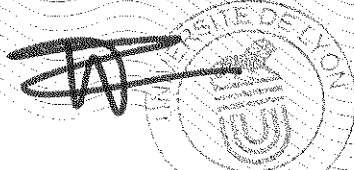
au titre de l'année universitaire 2016-2017  
et confère le **grade de docteur**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 14 juin 2017

Le titulaire



Le Président de l'Université de Lyon - La présidente de l'université de Lyon 2



Khaled BOUABDALLAH



Nathalie DOMPNIER

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Françoise MOULIN CIVIL

N° LYONII 12459336

/2017201600060